



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 30 OCTOBRE 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce trentième jour du mois d'octobre 2017, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Josée Lampron

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
 général adjoint Martin Careau
 Madame la greffière adjointe par intérim Roxane Hutton

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

Greffes

3. Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2017
4. Adoption du procès-verbal du 10 octobre 2017
5. Avis de motion : Autoriser les lave-autos dans la zone 64-C
6. Adoption du projet de règlement : Autoriser les lave-autos dans la zone 64-C

Urbanisme

7. Demande de permis de construction multifamiliale : 5223, route de Fossambault – suites 201 à 206 et 301 à 306
8. Demande de permis de construction multifamiliale : 38, rue Jolicoeur
9. Demande de permis d'enseigne : 4694-4696, route de Fossambault
10. Demande de permis de rénovation : 4904-4916, route de Fossambault
11. Demande de permis de rénovation : 54, rue Jolicoeur
12. Vente d'une partie de lot – Parc industriel – Lortie Aviation inc.

Travaux publics

13. Achat de sel de déglacage
14. Octroi d'un contrat pour la fourniture d'essence
15. Signature d'une entente de service de voirie d'hiver avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
16. Embauche d'un patrouilleur et d'un journalier spécialisé au Service des travaux publics
17. Octroi d'un contrat : Remplacement des ordinateurs – usines de production d'eau potable
18. Réception définitive : Augmentation de la capacité du poste de pompage Duchesnay
19. Prolongement de la période d'embauche de certains employés saisonniers
20. Autorisation de dépense : Remplacement de la toiture – bâtiment puits numéro 4
21. Inspection télévisée de conduites d'égout
22. Amendement de la résolution numéro 575-2017 : paiement numéro 3 – Fontaine
23. Étude de faisabilité : Lien entre la piste cyclable Le Chemin de La Liseuse et la Véloposte Jacques-Cartier-Portneuf



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

Incendie

24. Nomination d'un lieutenant au Service de protection contre les incendies

Loisirs

25. Résolution d'appui : Demandes de subvention dans le cadre du Fonds de développement du milieu de la Caisse populaire
26. Module de paiement en ligne pour l'interface Accès-Cité Loisirs
27. Ratification du protocole général d'entente avec la Commission scolaire de la Capitale concernant l'utilisation des locaux et équipements
28. Avis de motion : Amendement du règlement numéro 1242-2014/bibliothèque

Administration

29. Accès Revenu Québec
30. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
31. Dépôt de la liste des chèques et dépôts
32. Dépôt de la liste des engagements financiers
33. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
34. Période de questions
35. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance du mois d'octobre est reprise.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

589-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

GREFFE

590-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

591-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2017 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : AUTORISER LES LAVE-AUTOS DANS LA ZONE 64-C

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à autoriser la classe d'usage « Ch : Lave-auto » dans la zone 64-C et continger l'usage dans cette zone.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

592-2017

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT : AUTORISER LES LAVE-AUTOS DANS LA ZONE 64-C

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-65-2017 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à autoriser la classe d'usage « Ch : Lave-auto » dans la zone 64-C et continger l'usage dans cette zone.

Projet de règlement numéro APR-65-2017

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-65-2017 AUX
FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :

- Autoriser la classe d'usage « Ch : Lave-auto » dans la zone 64-C et continger l'usage dans cette zone.

ARTICLE 2 La grille de spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 1259-2014 intitulé « règlement de zonage » sous la cote « Annexe 3 » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte :

Dans la zone 64-C, est ajoutée, à la section « règlement de zonage », aux lignes « Ch : Lave-auto » et « Usages contingenté Lave-auto », le symbole « O ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 30^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE

URBANISME

593-2017

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION MULTIFAMILIALE : 5223, ROUTE DE FOSSAMBAULT – SUITES 201 À 206 ET 301 À 306

ATTENDU les demandes de permis de construction pour deux habitations multifamiliales de six logements dans le cadre de la réalisation du projet les Condos sur le Golf situé au 5223, route de Fossambault;

ATTENDU que le projet est assujetti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les fenêtres sur les murs latéraux et arrière apparaissant sur les plans sont de la même grandeur que celles apparaissant sur les plans lors de la demande d'opinion tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de maximiser l'ensoleillement des espaces habitables;

ATTENDU qu'un descriptif de l'utilisation projetée de l'espace communautaire a été fourni;

ATTENDU que l'escalier en façade a été modifié par l'architecte afin de rencontrer les exigences du Code du bâtiment;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'architecture sont satisfaits;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 24 octobre 2017 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'octroyer la demande de permis pour la construction de deux habitations multifamiliales de six logements, soit les suites 201 à 206 et 301 à 306, au 5223, route de Fossambault.

ADOPTÉE

594-2017

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION MULTIFAMILIALE : 38, RUE JOLICOEUR

ATTENDU la demande de permis de construction pour une habitation multifamiliale de quatre logements au 38, rue Jolicoeur en remplacement de l'habitation bifamiliale isolée qui sera démolie;

ATTENDU que le projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que les matériaux de recouvrement choisis créent un ensemble sobre, mais que la proportion entre le revêtement en pierre et celui en canexel sera diminuée afin de créer un ensemble harmonisé;

ATTENDU que l'arbre mature feuillu situé en cour avant sera conservé voire déplacé et en dernier recours remplacé par un arbre feuillu à haute tige;

ATTENDU que le nouveau bâtiment sera implanté selon la même orientation que l'ancien, mais en respectant les marges de recul avant;

ATTENDU que la localisation des conteneurs à déchets et récupération sera validée par les entreprises effectuant les collectes;

ATTENDU que le solage est apparent sur la façade donnant sur la rue Jolicoeur, mais qu'il sera dissimulé par de la végétation arbustive;

ATTENDU l'avis du CCU;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'aménagement du site, à l'implantation de la construction et à l'architecture sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 24 octobre ainsi que les documents déposés par la requérante;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'octroyer la demande de permis pour la construction d'une habitation multifamiliale de quatre logements au 38, rue Jolicoeur.

ADOPTÉE

595-2017

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4694-4696, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne pour ajouter un boîtier électronique afin d'afficher le coût du diesel sur l'enseigne autonome située au 4694-4696, route de Fossambault;

ATTENDU que le projet est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage sont majoritairement rencontrés ou non applicables;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 24 octobre ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU l'avis du CCU;

ATTENDU que l'aménagement paysagé situé au pied de l'enseigne sera refait tel que représenté sur le visuel fourni par le consultant;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'octroyer le permis d'enseigne pour ajouter un boîtier électronique afin d'afficher le coût du diesel sur l'enseigne autonome située au 4694-4696, route de Fossambault.

ADOPTÉE

596-2017

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION : 4904-4916, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis de rénovation sans agrandissement déposée par BMR la Coop Univert situé au 4904-4916, route de Fossambault afin de modifier l'éclairage de la cour et du stationnement de la quincaillerie;

ATTENDU que le projet est assujetti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que la cour doit être éclairée avec des luminaires DEL de 4000k puisque des gens y travaillent, mais que le stationnement sera éclairé avec des luminaires DEL de 3000k;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'éclairage sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 24 octobre ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU l'avis du CCU;

ATTENDU que le directeur logistique et distribution de BMR la Coop Univert, monsieur Gilbert Falardeau, s'engage à adopter une solution afin de diminuer l'éclairage du site à l'extérieur des heures d'ouverture du commerce;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'octroyer le permis de rénovation sans agrandissement déposé par le BMR COOP Univert situé au 4904-4916, route de Fossambault afin de modifier l'éclairage de la cour et du stationnement de la quincaillerie.

ADOPTÉE

597-2017

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION : 54, RUE JOLICOEUR

ATTENDU la demande de permis de rénovation sans agrandissement présentée par le propriétaire de la Résidence Jolicoeur située au 54, rue Jolicoeur;

ATTENDU que le projet est assujetti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'architecture sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 24 octobre 2017 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU les travaux sont réalisés afin d'assurer la sécurité des résidents;

ATTENDU la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

ET RÉSOLU d'octroyer le permis de rénovation sans agrandissement afin d'ajouter une sortie de secours à l'étage du 54, rue Jolicoeur.

ADOPTÉE

598-2017

VENTE D'UNE PARTIE DE LOT - PARC INDUSTRIEL - LORTIE AVIATION INC.

ATTENDU l'offre d'achat datée du 11 octobre 2017 et déposée par Lortie Aviation inc. pour acquérir une partie des lots 4 547 968 et 4 215 671, situés dans le parc industriel de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, au montant de 118 736 \$, plus taxes;

ATTENDU la description technique préparée par monsieur Martin Pageau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 6083;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'acte de vente pour l'acquisition, par Lortie Aviation inc., d'une partie des lots 4 547 968 et 4 215 671 situés dans le parc industriel de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, au montant de 118 736 \$, plus taxes;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater l'étude de Boilard, Renaud notaire inc. pour la préparation de l'acte de vente.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

599-2017

ACHAT DE SEL DE DÉGLACAGE

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 24 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques et directeur général adjoint à procéder à l'achat du sel de déglacage nécessaire aux opérations de déneigement de l'hiver 2017-2018 selon les montants prévus au budget d'opération;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-629 des budgets 2017 et 2018.

ADOPTÉE

600-2017

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ESSENCE

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 11 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'accorder un contrat relativement à la fourniture d'essence pour les véhicules municipaux, d'une durée d'un an, à la compagnie Eko (F. Dufresne inc.) selon les détails du devis d'appel d'offres daté du 18 septembre 2017 et de la soumission déposée le 3 octobre 2017;

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire où un escompte de 0,0311 \$/litre est accordé. La valeur du contrat est évaluée à 45 899,10 \$;

La somme nécessaire est imputée à différents postes budgétaires « essence/diesel » du budget d'opération pour les années 2017 et 2018.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

601-2017

SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICE DE VOIRIE D'HIVER AVEC LA VILLE DE SAINT-AUTUSTIN-DE-DESMAURES

ATTENDU qu'il y a lieu de convenir d'une entente avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement au déneigement d'une partie de la route Grand-Capsa;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer une entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement au déneigement d'une partie de la route Grand-Capsa. Les conditions de l'entente sont décrites ci-après :

- La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le mandat d'assurer l'entretien d'hiver d'une partie de la route Grand-Capsa;
- La partie de route à entretenir a une longueur de 300 mètres et débute à l'intersection de la route de Fossambault;
- Le niveau de service et le détail des travaux à exécuter sont décrits au document daté du 16 octobre 2008 et intitulé : Politique de déneigement - Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ses amendements;
- L'entente est d'une durée d'un an, soit pour l'hiver 2017-2018;
- La contribution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est établie à 2 850 \$.

ADOPTÉE

602-2017

EMBAUCHE D'UN PATROUILLEUR ET D'UN JOURNALIER SPÉCIALISÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 19 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Benoit Drolet au poste de patrouilleur au Service des Travaux publics;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Dominic Drolet au poste de journalier spécialisé;

Les conditions d'embauche sont présentées aux rapports préparés par monsieur Pierre Roy, directeur adjoint au Service des travaux publics, datés des 17 et 19 octobre 2017.

Les sommes nécessaires sont appropriées des postes budgétaires 02-330-03-141 et 02-330-07-141 pour les années 2017 et 2018.

ADOPTÉE

603-2017

OCTROI D'UN CONTRAT : REMPLACEMENT DES ORDINATEURS - USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 16 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Automatisation JRT Inc. pour le remplacement des ordinateurs des usines de production d'eau potable P4/P6 et P5. Le coût du contrat est établi à 16 140 \$, plus taxes. Le détail des équipements mis en place est présenté à la soumission transmise par monsieur Louis Lachance en date du 16 octobre 2017;

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1381-2017.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

604-2017

RÉCEPTION DÉFINITIVE : AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU POSTE DE POMPAGE DUCHESNAY

ATTENDU que la compagnie Turcotte 1989 inc. a procédé aux travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage d'eau brute Duchesnay;

ATTENDU que le devis prévoyait que la moitié de la retenue contractuelle était remise à l'entrepreneur après la période de garantie prévue d'un an;

ATTENDU que la période de garantie est terminée depuis le 30 août 2017;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 11 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de procéder à la réception définitive des travaux;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la libération de la retenue contractuelle au montant de 1 129,92 \$.

ADOPTÉE

605-2017

PROLONGEMENT DE LA PÉRIODE D'EMBAUCHE DE CERTAINS EMPLOYÉS SAISONNIERS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le prolongement de la période d'embauche des employés occasionnels suivants conformément au rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 24 octobre 2017 :

- Madame Josée Boucher
- Madame Chantal Robitaille
- Monsieur Frédéric Boissonnier
- Monsieur Dominic Drolet

ADOPTÉE

606-2017

AUTORISATION DE DÉPENSE : REMPLACEMENT DE LA TOITURE - BÂTIMENT PUIS NUMÉRO 4

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 18 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Toitures 4 saisons inc. pour le remplacement de la toiture du puits P4.

Le coût du contrat est établi à 3 750 \$, plus taxes, pour la mise en place d'un revêtement de type élastomère Sopralène.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

607-2017

INSPECTION TÉLÉVISÉE DE CONDUITES D'ÉGOUT

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 16 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Campor Environnement inc. pour le nettoyage et l'inspection télévisée de 1 000 mètres de conduites d'égout. Le détail des travaux à réaliser est présenté à la soumission transmise par la compagnie le 16 octobre 2017;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire dont la valeur est établi à 6 590 \$, plus taxes;

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-415-02-521.

ADOPTÉE

608-2017 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 575-2017 : PAIEMENT NUMÉRO 3 – FONTAINE

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 20 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 575-2017 pour y préciser que le montant à payer est de 47 919,40 \$, plutôt que de 39 492,76 \$.

ADOPTÉE

609-2017 ÉTUDE DE FAISABILITÉ : LIEN ENTRE LA PISTE CYCLABLE LE CHEMIN DE LA LISEUSE ET LA VÉLOPISTE JACQUES-CARTIER-PORTNEUF

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 23 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU de mandater la firme DWB Consultants pour effectuer une étude de faisabilité d'un projet de construction d'une remontée mécanique permettant d'établir un lien entre la piste cyclable Le Chemin de La Liseuse et la Vélopiсте Jacques-Cartier/Portneuf. Les détails du mandat apparaissent à la proposition de service transmise par madame Judith Gagnon en date du 17 octobre 2017;

Le coût du mandat est établi à 8 020 \$, plus taxes;

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1395-2017 décrétant l'engagement de professionnels pour le projet de la Trame verte et bleue.

ADOPTÉE

INCENDIE

610-2017 NOMINATION D'UN LIEUTENANT AU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

ATTENDU la démission de monsieur Alain Vézina à titre de lieutenant du Service de protection contre les incendies;

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Martin Lavoie, en date du 19 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU de nommer monsieur Étienne Labonté-Jolin à titre de lieutenant pour le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux conditions du contrat de travail des officiers à temps partiel. Monsieur Labonté-Jolin est assujéti à une période probatoire d'un an.

ADOPTÉE

LOISIRS

611-2017 RÉSOLUTION D'APPUI : DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU DE LA CAISSE POPULAIRE

ATTENDU que la Fondation médicale de la Jacques-Cartier travaille à favoriser l'accessibilité des citoyens à des soins de santé complets, efficaces et de qualité;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

ATTENDU que la mission de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier rencontre directement des objectifs de la Politique des familles et des aînés de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que la demande d'aide financière de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier a pour objet de fournir de l'équipement plus performant au Centre médical de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que le Club de motoneige de la Jacques-Cartier est reconnu et soutenu par la Ville dans le cadre de sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en tant qu'organisme affilié et que cette reconnaissance confirme l'apport de l'organisme dans le milieu, notamment par la mise en place d'activités qui contribuent à l'enrichissement de l'offre en loisirs;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 27 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confirme son appui aux demandes d'aide financière de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier et du Club de motoneige de la Jacques-Cartier dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse populaire Saint-Raymond/Sainte-Catherine.

ADOPTÉE

612-2017 MODULE DE PAIEMENT EN LIGNE POUR L'INTERFACE ACCÈS-CITÉ LOISIRS

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 19 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 2 055 \$, plus taxes, pour l'acquisition du module paiement en ligne pour le logiciel Accès-Cité Loisirs.

La dépense est imputée au fonds de roulement à être remboursé sur trois ans.

ADOPTÉE

613-2017 RATIFICATION DU PROTOCOLE GÉNÉRAL D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Commission scolaire de la Capitale désirent définir les paramètres d'un partenariat entre elles pour l'utilisation de certains locaux et équipements;

ATTENDU que les deux parties reconnaissent la complémentarité de leurs activités et de leurs objectifs;

ATTENDU que le protocole d'entente général vise un échange en réciprocité qui vise l'équité et l'égalité;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 18 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU de ratifier le protocole d'entente général pour l'utilisation des locaux et équipements avec la Commission scolaire de la Capitale.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

**AVIS DE MOTION : AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1242-2014 /
BIBLIOTHÈQUE**

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à amender le règlement numéro 1242-2014 concernant la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale, de façon à modifier, notamment, l'estimé du coût des travaux, à approprier une aide financière dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités, à annexer au règlement de nouveaux plans et à modifier le montant de l'emprunt.

ADMINISTRATION

614-2017 ACCÈS REVENU QUÉBEC

II EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que madame Julie Cloutier, trésorière, et madame Francine Lachance, commis comptable senior, soient autorisées :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier » pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

615-2017 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 30 septembre 2017, laquelle totalise la somme de 240 896 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Monsieur Marcel Grenier, directeur général et greffier, dépose la liste des chèques et dépôts pour la période se terminant le 30 septembre 2017, laquelle totalise 1 191 641,88 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur Marcel Grenier, directeur général et greffier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 25 octobre 2017, laquelle comprend 288 commandes au montant de 361 678,41 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

À cette séance, les conseillers Monsieur Claude Phaneuf, Monsieur Sylvain Ferland, Madame Nathalie Laprade, Madame Josée Lampron ainsi que le maire Pierre Dolbec déposent un document intitulé « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

616-2017

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de clore la séance du mois d'octobre.

L'assemblée est levée à 20 h 13.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER